



www.ville-chambly.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MARS 2014

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le lundi 10 février 2014 à la Mairie, Salle des Commissions, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, René DISTINGUIN, Françoise GALLOU, Micheline KOVAR, Madeleine BIGOT, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Gérard KLEIN, Agnès LECOMTE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER.

Ont délégué leur droit de vote :

Roger GRABLI, représenté par René DISTINGUIN
Michel FRANÇAIX, représenté par David LAZARUS
Daniel BESSE, représenté par Marie-France SERRA

Absentes :

Sylviane LEROUGE
Clotilde BILLOIR
Kenza MOTAÏB

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, 3 pouvoirs, 3 absents, soit 24 votants).

Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2004 est adopté à l'unanimité (soit 24 voix pour).

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2014-1 portant passation d'un marché de programmation pour la mise à niveau du stade de football municipal ou l'aménagement d'un nouveau stade de football sur un autre site avec la A-KPL (Arkepolis) 35 rue des Coulmiers 75014 Paris, pour un montant de 16.650,00 € TTC

N° SG-DM-2014-2 portant passation d'un contrat de maintenance pour le progiciel « URBAPRO » avec la société OPERIS (RUE DE L'ORME SAINT GERMAIN 91160 CHAMPLAN). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Gestion des dossiers d'application du droit des sols et Gestion du cadastre et de l'urbanisme. Le coût total est de 1 973.88 € TTC.

N° SG-DM-2014-3 renouvelant le contrat avec SVP (70 rue des Rosiers 93585 SAINT-OUEN Cedex). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Service téléphonique d'aide juridique : contrat souscrit pour une durée de 3 ans soit du 01/01/2014 au 31/12/2016. Le coût de cette prestation est de 358.70 €/mois H.T.

N° SG-DM-2014-4 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly (29 RUE ANDRE CARON 60230 CHAMBLY) à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2014-5 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association COMPAGNIE D'ARCS LA RENAISSANCE (85 RUE DU MOUTHIER 60530 NEUILLY EN THELLE) à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2014-6 - Adhésion au service FAST avec CDC FAST (195 BOULEVARD SAINT GERMAIN 75007 PARIS). Ce contrat a pour objet les prestations suivantes : FAST-ACTES – abonnement annuel, FAST – HELIOS LMC et FAST – ECHANGES pour la période du 20/12/2013 au 20/12/2014. Le coût total de ces prestations est de 3 485.42 € TTC.

N° SG-DM-2014-7 portant passation d'un avenant au marché pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et travaux de neufs sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore relatif à l'insertion de prix nouveaux. Société INEO, sise (5 avenue Henri Adnot BP90117 60201 COMPIEGNE).

N° SG-DM-2014-8 portant passation d'un contrat pour un concert avec L'ECOLE DE MUSIQUE DE CHAMBLY (ESPACE CARNOT 68 PLACE CARNOT BP 66 60230 CHAMBLY). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Concert à l'église de Chambly le samedi 08 mars 2014 à 20h45. Le coût de cette prestation est de 1 500.00 € TTC.

N° SG-DM-2014-9 Fixant le tarif de clichés photographiques en haute définition délivré en format numérique (hors support) à 8 € l'unité.

N° SG-DM-2014-10 Fixant le tarif d'occupation de l'ancienne salle de billard sise rue Aurélien Cronnier à 25 € pour 1h.30 d'utilisation.

N° SG-DM-2014-11 portant cession du tracteur KUBOTA immatriculé 1699 XT 60 à M. PRADEAU Jean-Michel pour un montant total de 6.589,00 € ;

N° SG-DM-2014-12 portant cession de la balayeuse Applied n° 414RS à la société SOCOMAT pour un montant total de 2.200,00 €.

N° SG-DM-2014-13 portant cession de la mini pelle JOB n° 25027598 à M. OLIVER Pierre pour un montant total de 10.610,00 €.

N° SG-DM-2014-14 portant passation d'un marché pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion administrative et cartographique du cimetière de la ville de Chambly, reprise de données et mise en place de bornes interactives avec la société GESCIIME (1 place du Faubourg 29200 Brest), pour un montant de :

Tranche ferme : acquisition de logiciel ▶ soit 5.085,60 € TTC

Tranche conditionnelle n° 1 : reprise de données ▶ soit 15.420,00 € TTC

Tranche conditionnelle n° 2 : fourniture et pose de bornes ▶ soit 12.840,00 € TTC

Contrat de maintenance pour l'ensemble des tranches ▶ soit 1.726,87 € TTC

N° SG-DM-2014-15 relative à la représentation d'un spectacle intitulé « Voyage autour du Monde » à l'Espace Lagrange le 28 février 2014. Le coût de cette prestation est de 800,00 € TTC.

N° SG-DM-2014-016 portant passation d'un marché pour les études de programmation pour la construction d'une médiathèque et de locaux à usage associatifs avec la société Puzzle Ingénierie Culturelle (12 rue de la Fontaine des Arènes – 60300 Senlis), pour un montant de 24.000,00 € TTC

N° SG-DM-2014-17 portant passation d'un contrat d'entretien concernant la dératisation avec la SARL RAYMOND LHEUREUX (MERU 60) pour l'ensemble des bâtiments communaux et scolaires - Année 2014. Le coût de cette prestation est de 1 300.00 € HT.

N° SG-DM-2014-18 portant passation d'un contrat d'entretien concernant la dératisation avec la SARL RAYMOND LHEUREUX (MERU 60) pour l'ensemble du réseau EU + FOSSES - Année 2014. Le coût de cette prestation est de 1500.00 € HT.

N° SG-DM-2014-19 portant passation d'un contrat d'entretien concernant la dératisation avec la SARL RAYMOND LHEUREUX (MERU 60). Ce contrat a pour objet la destruction et la prévention des nuisibles (deux passages annuels) au restaurant municipal rue Conti, Léo Lagrange, Camus et Maison de la petite enfance - Année 2014. Le coût de cette prestation est de 800.00 € HT.

N° SG-DM-2014-20 portant passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux avec L'Ecole de musique.

N° SG-DM-2014-21 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « Les Phoenix de Chambly » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2014-22 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « Chambly Parents d'élèves » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2014-23 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « DIAPASON » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2014-24 portant passation d'un avenant à la convention d'accès à des locaux et équipements communaux avec LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (8 AVENUE DE L'EUROPE 60000 TILLE). Cet avenant à la convention a pour objet la mise à disposition de locaux (stade de football du Mesnil St Martin, les gymnases Raymond Joly et de Moulin Neuf) pour l'activité « condition physique les mardis, jeudis et dimanches » pour l'année 2014.

N° SG-DM-2014-25 portant passation d'un contrat de location de l'exposition « du pain croûte que croûte » à la bibliothèque Marcel Pagnol avec GALILEO PRODUCTION (21 PLACE DE LA REPUBLIQUE - 75003 PARIS). Le coût total de cette prestation est de 4 980.00 € TTC.

N° SG-DM-2014-26 portant passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « du pain croûte que croûte » à la bibliothèque Marcel Pagnol avec ART EVOLUTION (116 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS). Le coût total de cette prestation est de 443.10 € TTC.

N° SG-DM-2014-27 portant passation d'une convention de partenariat entre l'association les Gourmandises Culturelles, le Syndicat d'Initiative et la mairie pour l'organisation de la 2ème édition du festival « les gourmandises culturelles » et de la fête du Cidre et de la Pomme les 19, 20 et 21 septembre 2014 au château de Chambly.

N° SG-DM-2014-028 relative à la prise en charge des frais de voyage de Madame Geneviève GOUACIDE dans le cadre de l'exercice de ses congés bonifiés en Martinique. Ces frais s'élèvent à 1.371,25 € TTC, au profit de la SARL SODICAMB EVASION (Centre Commercial les Hauts Vents Rue François Truffaut 60230 CHAMBLY).

RAPPORT N°1 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 du budget principal de la commune
Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, il est possible de procéder, avant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice antérieur, à la reprise anticipée des résultats de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif à l'exercice de l'année suivante.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2013 du budget principal de la ville, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	925 803,77	2 385 632,00	295 779,00
FONCTIONNEMENT	2 349 686,46	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2012, le résultat de clôture de l'exercice 2013 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPOTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	253 544,98	925 803,77	1 179 348,75
FONCTIONNEMENT	3 014 031,01	2 349 686,46	5 363 717,47

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2013 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
- Affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - ✓ 2 500 000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - ✓ 2 863 717,47 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°2 : Budget primitif de la commune – Exercice 2014 :
Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 10 février 2014.

Pour rappel, le budget primitif comporte les restes à réaliser 2013 et la reprise des résultats de l'exercice 2013.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

A. Vote du budget

Le budget 2014 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 10 février 2014.

En effet, comme il avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les taux d'imposition ne seront pas augmentés et la municipalité pourra mettre en œuvre les investissements prévus grâce à son importante capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire souligne que l'endettement de la ville a diminué de 25 % depuis 2008.

Il remercie le Directeur Général des Services ainsi que l'ensemble des services municipaux ayant œuvré à l'élaboration de ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le budget principal de la commune pour l'année 2014, qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2014	14 749 079	11 885 362
REPORTS RESULTAT 2013 (002)	/	2 863 717
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 749 079	14 749 079
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2014	14 285 274	15 195 779
RESTES A REALISER 2013	2 385 632	295 779
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2013 (001)	/	1.179.348
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16 670 906	16 670 906
TOTAL BUDGET	31 419 985	31 419 985

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 2.833.314 €.

B. Vote des trois taxes communales

Monsieur le Maire annonce que les taux de ces trois taxes n'augmenteront pas cette année et il rappelle que ces taux sont restés les mêmes depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2010 pour la taxe foncière.

Par ailleurs, Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les habitants de Chambly ne sont pas redevables de la taxe sur les ordures ménagères et que la Communauté de Communes du Pays de Thelle a également voté le gel des taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ VOTE le taux des trois taxes communales de la manière suivante :

2014	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la vie associative représente une part importante de la politique menée par la municipalité, qu'un budget conséquent y est consacré et que l'aide aux associations se concrétise également par des mises à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ VOTE les subventions aux associations de la manière suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2014	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
A.C.P.G. CATM	150	150	
A.N.A.C.S	150	150	
A.C.T.P.	100	100	
AEC	11000	11000	
A.N.A.C.R.	150	150	
A.N.C.A.C.	150	150	
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	600	600	
ARAC	150	150	
ARCHERS	1800	1800	
AUMONERIE (les amis de l')	300	300	
BILLARD CLUB	2000	2000	
C.L.E.C.	90000	90000	
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	1300	1300	
CHAMBLY BAD	50000	50000	
CHAMBLY INTERNATIONAL	500	500	
CHAMBLY NUTRITION	1600		1600
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	1750	300	1450
COC COURSES HORS STADE	1000	1000	
COC FOOT	9000	9000	
COC TENNIS DE TABLE	2500	2500	
COMITE DE JUMELAGE CHAMBLY / ACATE	1524	1524	
COMITE DU BOIS HOURDY	23900	14900	9000
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	1093	1093	
COOPERATIVE ECOLE CONTI	754	754	
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1203	1203	
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1210	1210	

COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	667	667	
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	810	810	
CULTURE ET LOISIRS	400	400	
DIAPASON	12500	10000	2500
DOM/TOM	1400	1400	
ECOLE DE MUSIQUE	105900	105900	
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	4000	4000	
F.N.A.M.E.	150	150	
F.C. CHAMBLY	200000	200000	
GOURMANDISES CULTURELLES	4000	4000	
HAND BALL	30000	30000	
HARAS de Chambly	3000	3000	
HARMONIE	5000	5000	
J.O.C.	300	300	
LES PHOENIX	1200	1200	
LA PALETTE	400	400	
LA PARENTELE	2000	2000	
LES JARDINS DE VALENCIENNES	100	100	
LES JARDINS FAMILIAUX	600	600	
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	200	200	
SYNDICAT D'INITIATIVE	4000	4000	
TENNIS CLUB DE CHAMBLY	1800	1800	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE J. PREVERT	600	600	
LOCOMOTIVE	3000	1500	1500
ZIFOUN	1200	1200	
TOTAL	587111	571061	16050

RAPPORT N°3 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, il est possible de procéder, avant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice antérieur, à la reprise anticipée des résultats de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif à l'exercice de l'année suivante.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe du service de l'Assainissement, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	81 286,96	8 766,00	11 989,00
FONCTIONNEMENT	142 514,09	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2012, le résultat de clôture de l'exercice 2013 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPORTEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 15 054,61	81 286,96	66 232,35
FONCTIONNEMENT	837 414,76	142 514,09	979 928,85

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2013 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
 - D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - ✓ 979 928,85 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°4 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

A. Vote du budget

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 voix pour) :*

- ❖ ADOPTE le budget primitif 2014 du service de l'assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2014	1 232 256	252 328
REPORTS RESULTAT 2013	/	979 928
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 232 256	1 232 256
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2014	505 015	435 560
RESTES A REALISER 2013	8 766	11 989
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2013	/	66 232
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	513 781	513 781
TOTAL BUDGET	1 746 037	1 746 037

B. Vote du taux de la taxe communale

Compte-tenu des résultats de clôture du budget du service de l'assainissement, Monsieur le Maire propose que cette année encore le taux de la taxe ne soit pas augmenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ **FIXE** le taux de la taxe communale à 0,75 € par m³ :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat de Eaux du Plateau du Thelle n'augmentera pas non plus le taux de la taxe sur l'eau potable.

Il se félicite des bons résultats de gestion de ce syndicat qui a pratiquement remboursé l'intégralité des investissements réalisés pour le nouveau captage.

RAPPORT N°5 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Monsieur le Maire annonce que le budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise voté ce jour sera sans doute modifié dans l'année car le projet va enfin pouvoir se réaliser.

En effet, le 20 février dernier, le Conseil d'Etat s'est réuni pour statuer sur le dernier recours des opposants à la création d'un cinéma multiplex à Chambly et le commissaire a demandé, d'une part, à ce que les opposants soient déboutés de leur action et, d'autre part, à ce qu'ils soient condamnés pécuniairement pour avoir engagé une procédure abusive ne visant qu'à retarder le projet.

En raison de la période électorale, le Conseil d'Etat communiquera sa décision plus tard, mais, dans 99 % des cas, sa décision est conforme aux conclusions du commissaire.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle pour la commune, conforme à ce que la municipalité, et en particulier Michel FRANÇAIX, a toujours soutenu ; une nouvelle qui rassurera tous les acteurs de ce projet et en permettra la réalisation prochaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ **ADOpte** le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2014	5 778 246	5 778 246
REPORTS RESULTAT 2013	/	/
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 778 246	5 778 246

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2014	5 778 246	5 778 246
RESTES A REALISER 2013	/	/
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2013	/	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 778 246	5 778 246
TOTAL BUDGET	11 556 492	11 556 492

RAPPORT N°6 : Demandes de Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014

Rapporteur : David LAZARUS

1. Réfection de la salle Joliot Curie

La salle Joliot Curie, sise rue Yves Lepuillandre, accueille différentes activités sportives telles que la gymnastique, la danse, les arts martiaux...

Ce bâtiment est ancien, en structure légère et nécessite une rénovation visant à améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs et à obtenir un meilleur bilan énergétique.

Le programme des travaux est le suivant :

- mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité
- suppression des courants d'air l'hiver et les surchauffes l'été
- isolation thermique extérieure et remplacement des menuiseries extérieures
- parement des façades en panneaux composites, embellissement intérieur (peinture) et réfection partielle des installations électriques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la réalisation de cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 105 000 € HT ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 au taux de 40 % de la dépense (plafond de 170.000 €).

2. Création d'un boulodrome

Dans le cadre de la poursuite du développement des équipements sportifs et de loisirs, la ville de Chambly souhaite aménager un boulodrome de plein air adapté avec des conditions matérielles améliorées. Cet équipement, qui sera réalisé entre le gymnase Raymond Joly et la Halle des Sports Costantini, permettra le développement des activités de notre club de pétanque.

En effet, aujourd'hui, les joueurs pratiquent cette activité sur un terrain privé et l'aire de jeu ne permet pas de recevoir les visiteurs dans des conditions optimales.

Le programme de cette opération comprend :

- l'aménagement des aires de jeu afin de prévoir les épreuves officielles dans des conditions optimales
- la mise en place de l'éclairage des terrains de jeu
- la construction d'un local d'environ 72 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la réalisation de cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 250.000 € HT ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 au taux de 40 % de la dépense (plafond de 80.000 €).

3. Aménagement d'une aire de jeux au lotissement de la Croix où l'on pêche

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de la Croix où l'on pêche, la commune projette la réalisation d'une aire de jeux à destination des enfants âgés de 2 à 6 ans et de 7 à 14 ans. Cet équipement permettra l'accès des jeunes enfants de ce quartier aux loisirs de plein air.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la réalisation de cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 52.000 € HT ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 au taux de 40 % de la dépense (plafond de 80.000 €).

RAPPORT N°7 : Reconduction du PASS ENFANT CHAMBLY

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération n° 18 du 4 juillet 2013, le conseil municipal a souhaité la création du PASS ENFANT SERVICES au bénéfice de chaque enfant scolarisé à Chambly.

Ainsi, le 1^{er} septembre 2013, un PASS ENFANT CHAMBLY d'une valeur de 50 €, a été remis aux familles pour chaque enfant scolarisé en école primaire ou maternelle, pour le financement :

- soit de son inscription à des activités sportives ou culturelles (association de Chambly agréée par la ville) ;
- soit de l'utilisation d'un service municipal (périscolaire, accueil de loisirs, études surveillées et restauration municipale) ;
- soit des services d'une assistante maternelle agréée de Chambly et qui aura adhéré à ce dispositif.

Ce dispositif, utilisé par 80 % des ménages concernés, a répondu à une attente des familles qui ont ainsi bénéficié d'une aide en faveur de leur pouvoir d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la reconduction, dans les mêmes conditions, du PASS ENFANT CHAMBLY pour l'année scolaire 2014-2015 ainsi que le règlement correspondant ci-joint.

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés publics passés en 2013

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclu l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 21 juillet 2011 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 20.000,00 € HT doivent être publiés.

La liste jointe concerne les marchés lancés par la Ville de Chambly.

RAPPORT N°8 : Rétrocession de voies et réseaux divers au lotissement du Marais Lamotte

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le lotissement du Marais Lamotte implanté rue d'Acate et rue de Sicile est achevé et, après vérification des ouvrages,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- APPROUVE la rétrocession à la commune des parcelles cadastrée section AA N° 493, 494, 472, 474, 473, 471, 470, 492, 491, 410, 469 et 499 et leur intégration dans le domaine public communal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession et à signer les actes correspondants, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de l'aménageur.

Monsieur l'Adjoint au Maire ajoute que ce lotissement est un bon exemple de la manière dont la municipalité a souhaité accompagner les aménageurs sur la réalisation des équipements afin que les rétrocessions puissent se faire rapidement.

Au sujet du lotissement du Marais Lamotte, Patrice GOUIN explique qu'il est prévu, d'ici deux ans, de créer une passerelle sur la rivière jusqu'au Fief Lamotte afin de désenclaver le quartier et de prolonger le chemin piétonnier existant.

RAPPORT N°9 : Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la réfection de la salle Joliot Curie

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune envisage de procéder à la rénovation de la salle Joliot Curie.

Ces travaux (bardage extérieur et isolation thermique) étant soumis au dépôt d'une déclaration préalable de travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer au nom de la commune, la déclaration préalable de travaux nécessaire à la réalisation des travaux de réfection de la salle Joliot Curie située sur la parcelle cadastrée section AH N° 212.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur l'évolution des études menées sur le stade du FC CHAMBLY au hameau du Mesnil-Saint-Martin.

David LAZARUS rappelle que la municipalité a toujours pensé que les deux clubs de football, le FC CHAMBLY et le COC, ont leur place à Chambly, qu'ils se complètent en répondant à une attente différente des adhérents.

Chambly est une ville dans laquelle le sport de loisirs et le sport de compétition et d'élite coexistent pour le plus grand bénéfice des usagers. Dans ce contexte, il appartient à la municipalité d'adapter les infrastructures au niveau de compétition des clubs. Il en a été ainsi pour la Halle des Sports Costantini, créée pour le Club de Hand Ball et aujourd'hui la question se pose pour le FC CHAMBLY.

Les objectifs des études étaient de définir les besoins et les urgences pour le club à court et moyens terme, d'étudier trois sites pour déterminer l'implantation la plus adaptée et la plus économique pour la ville et enfin phaser sur plusieurs années les travaux afin d'anticiper l'évolution des infrastructures du club et ne pas devoir déménager dans quelques années.

Monsieur le Maire explique que les premières études ont permis à l'équipe municipale d'arrêter leurs premières décisions.

La première phase a démontré qu'il n'est pas obligatoire de déménager le stade actuel et de créer un nouveau complexe sportif et qu'il est possible de faire évoluer les infrastructures actuelles afin de permettre de substantielles économies et la possibilité de scinder les travaux sur plusieurs années, en fonction de l'évolution du club.

La première urgence est de rendre le terrain d'honneur actuel praticable toute l'année. Aussi, le marché d'études pour drainer le terrain d'honneur avec une option pour qu'il devienne un terrain synthétique, a été lancé pour une fin de travaux au dernier trimestre 2014. Le coût estimé de ces travaux, inférieur à 700 000 € HT, avant subventions, est pleinement compatible avec les capacités financières de la ville et n'entraînera aucun impact sur les impôts locaux.

Les études ont également confirmé que les infrastructures du terrain des Marais pourront progressivement évoluer, selon les besoins du club. Des négociations ont été engagées avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle afin d'avoir la maîtrise foncière des terrains de l'autre côté du stade actuel, ainsi qu'avec les Moulins Deligne et ainsi pouvoir implanter, à terme, les équipements nécessaires et améliorer les accès.

Monsieur le Maire ajoute que ces aménagements seront également l'occasion pour la ville d'embellir, dans cette zone, une nouvelle partie des berges de l'Esches.

Monsieur le Maire souhaite clore cette dernière séance du conseil municipal de cette mandature en remerciant l'ensemble des conseillers avec qui les débats ont toujours été de qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 h. 45.

A Chambly, le 20 mars 2014



Le Maire,

David LAZARUS

Affiché le :

24 MARS 2014